

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi huit avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absente ayant donné pouvoir :

Mme Françoise NOBLET donne procuration à Mme Colette VINET-PINSON

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

14. Approbation du compte administratif 2023_budget annexe Énergie de la Commune

Monsieur HURTREL rapporte :

Le compte administratif du budget annexe Énergie de la commune d'Orvault pour l'exercice 2023 présente les résultats suivants, détaillés dans le document annexé :

FONCTIONNEMENT	2023
RECETTES	9 975,73
DEPENSES	11 660,65
RESULTAT EXERCICE	- 1 684,92
RESULTAT REPORTE N-1 (002)	4 254,85
RESULTAT DE CLÔTURE	2 569,93

INVESTISSEMENT	2023
RECETTES	9 437,09
DEPENSES	0,00
RESULTAT EXERCICE	9 437,09
RESULTAT REPORTE N-1 (001)	18 565,25
RESULTAT DE CLÔTURE	28 002,34

RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE	30 572,27
-----------------------------------	------------------

RESTES A REALISER (INVESTISSEMENT)	2023
RECETTES	0,00
DEPENSES	97 500,00
SOLDE	- 97 500,00

RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE AVEC RESTES A REALISER	-66 927,73
--	-------------------

Conformément aux dispositions de la circulaire NOR/LBL/B/03/10001/C du 3 janvier 2003 relative à l'appréciation du déficit du compte administratif, l'équilibre du compte administratif s'apprécie au niveau du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes. Le déficit résulte ainsi de la somme algébrique des résultats des deux sections de l'ensemble des budgets, principal et annexes, rapportée aux recettes réelles de fonctionnement de ces budgets. Les résultats à prendre en compte comprennent les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Dans le cas présent, le déficit de clôture du budget annexe Energie est compensé par l'excédent global de clôture du budget principal de la commune.

Le compte administratif est mis à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune dans un délai de 15 jours.

DECISION

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix POUR, 6 voix CONTRE du groupe Orvault au Centre, de Messieurs Gilles BERREE et Florent THOMAS, 2 ABSTENSIONS de Madame Elodie RAGUIN et Monsieur Damien LE ROUX, Messieurs Sébastien ARROUET et Yann GUILLON s'étant absentés pour le vote, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, ayant quitté la salle et préalablement désigné Madame VIGNAUX en qualité de présidente de séance pour ce vote :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe Énergie de la commune, faisant apparaître un résultat global de clôture (avec restes à réaliser) de -66 927,73 €.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 9 avril 2024

Pour le Maire

Le Directeur général adjoint



François BONNEAU



La secrétaire de séance



Linda PAYET

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 10 AVR. 2024

Et par publication le : 10 AVR. 2024

